

# Prix Vedrarias Musique 2020

## REGLEMENT

1- Dans le désir de soutenir, encourager la création musicale et contribuer à sa diffusion, la ville de Verrières-le-Buisson, organise un concours de composition dénommé : **Prix Vedrarias Musique**. Son cadre d'expression est la musique de chambre. La formation instrumentale est redéfinie à chaque édition.

2 - Le **Prix Vedrarias Musique** se décline en deux étapes successives :

- La sélection à huis-clos par le jury de trois œuvres en vue de leur interprétation lors de la finale.
- La finale publique avec l'interprétation, par l'ensemble partenaire de l'édition, des œuvres sélectionnées suivie de la remise des Prix du Jury et du Public.

3 - Le **Prix Vedrarias Musique** fêtera en 2020 son 10<sup>ème</sup> anniversaire. Afin de célébrer cet évènement, il a été décidé de consacrer l'édition 2020 à une formation instrumentale exceptionnelle :

## Ensemble de flûtes traversières

4 - Instrumentation :

- L'œuvre sera écrite pour un ensemble de 16 flûtistes professionnels (nombre fixe) dirigé.
- L'instrumentation des 16 voix est laissée au libre choix du candidat dans l'éventail : **16 flûtes « en ut »** divisibles de 4 parties minimum (4 flûtes à l'unisson par partie) à 16 voix réelles, ou puiser librement dans un réservoir maximum de **2 piccolos, 4 flûtes alto en sol, 4 flûtes basses, 1 flûte octobasse** utilisables à l'unisson ou en autant de voix séparées. L'instrumentation peut être fixe pour toute la durée de l'œuvre ou évoluer au cours de celle-ci dans limite du réservoir mentionné ci-dessus.
- Pour toute demande de renseignement générale ou sur les instruments, veuillez vous adresser à l'équipe organisatrice du concours : [contact@vedrarias-musique.org](mailto:contact@vedrarias-musique.org) celle-ci transmettra anonymement aux interprètes partenaires de l'édition, réponse dans les meilleurs délais.

5 - Durée de l'œuvre :

Celle-ci devra impérativement être comprise entre **7 et 8 minutes**.

En deçà ou au-delà de cette durée le jury exclura l'œuvre de la compétition.

6 - Le langage, la forme et le style de l'œuvre sont libres. L'œuvre peut se diviser en plusieurs parties. La proposition consiste à valoriser cette formation instrumentale, comment celle-ci peut-elle inspirer, motiver un créateur contemporain dans son langage propre, s'inclure dans son actuel projet personnel de compositeur ? Le jury appréciera la capacité du candidat à savoir exploiter les ressources propres à un tel ensemble instrumental, ses diverses possibilités d'orchestration, ses spécificités, ses timbres, ses modes de jeu, mais tout autant à savoir structurer sa pensée, faire preuve d'originalité, de créativité, de cohérence, de maîtrise de son invention.

7 - Le concours est ouvert aux compositeurs de toute nationalité sans limite d'âge ni de résidence. Le droit d'inscription est de 20 euros. Quel que soit son lieu de résidence (France ou étranger), l'organisateur ne peut prendre en charge les frais d'acheminement du candidat.

8 - Le candidat ne peut présenter qu'une seule œuvre. Celle-ci doit être originale, inédite et ne jamais avoir été jouée. Tout arrangement d'œuvres existantes est rigoureusement interdit. Tant qu'elle est en lice, l'œuvre présentée doit être libre de droit (TV, radio, commande ...) et non encore éditée à la date du concours.

9 - La participation au concours sera précédée d'une inscription administrative destinée à faciliter l'organisation du concours, elle devra être adressée entre **le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> octobre 2020 minuit** à l'adresse du concours figurant en page 2. Cet envoi postal comprendra le formulaire d'inscription dûment complété accompagné d'un CV et du règlement des droits d'inscription. Par cette inscription le candidat s'engage à adresser sa partition selon les modalités exposées au § 10.

10 - Le candidat fera parvenir par courrier à l'adresse du concours figurant en bas de page et par tout moyen à sa convenance **avant le 1<sup>er</sup> octobre 2020 minuit** :

- La partition anonyme réalisée au moyen d'un logiciel d'édition musicale (imprimée au format A4 en 3 exemplaires).
- Si possible 1 copie de la version « originale » manuscrite quand cela correspond à la démarche créatrice de son auteur.
- La fiche de présentation de l'œuvre
- Une clé USB comprenant :
  - Une version audio issue du logiciel d'édition, fichier mp3 ou autre.
  - La partition au format pdf.

11 - Afin de préserver l'anonymat, le candidat ne mentionnera que le titre de l'œuvre et sa durée en tête de la partition elle-même. L'organisateur y apposera le numéro d'identification attribué par tirage au sort après la date limite de réception figurant au § 10.

12 - Les candidats retenus pour la finale en seront informés le **12 octobre 2020**.

Ils devront fournir **avant le 17 octobre 2020 à l'adresse courriel qui leur sera communiquée** le matériel complet **au format pdf** rigoureusement conforme à la partition déposée pour le 1<sup>er</sup> tour. Ils seront ensuite mis en relation avec les interprètes pour un suivi du travail puis conviés à une répétition de travail sur leur œuvre.

13 - Lors de la finale publique **le dimanche 6 décembre 2020 à 16h**, les trois œuvres retenues seront interprétées par l'ensemble partenaire du concours dans un ordre tiré au sort. La finale publique sera enregistrée à seule fin d'archive sonore pour le concours et pour les lauréats qui recevront ultérieurement au format de leur choix une copie de l'enregistrement.

14 - Les récompenses décernées seront :

**Le Prix Vedrarias du Jury d'une valeur de 700 euros.**

**Le Prix Vedrarias du Public d'une valeur de 400 euros.**

15 - Le jury se réserve le droit, le cas échéant, de ne pas décerner l'intégralité des prix.

16 - Le lauréat du Prix du Jury ne pourra participer aux éditions suivantes du concours. Il sera convié à participer au jury d'une future édition.

17 - L'œuvre primée devra porter la mention « **Prix Vedrarias du Jury et/ou du Public 2020 de Composition Musicale** » pour toute diffusion sous quelque forme que ce soit.

## CALENDRIER DE L'EDITION 2020

- **du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> octobre 2020 minuit** : réception du dossier d'inscription (fiche de renseignement et droit d'inscription)
- **1<sup>er</sup> octobre 2020 minuit** : date limite de réception des partitions, quel que soit le mode d'acheminement, à l'adresse suivante :

**PRIX VEDRARIAS MUSIQUE 2020**  
**Boite 35**  
**Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle**  
**91370 Verrières-le-Buisson**

- **11-12 octobre 2020**: sélection anonyme par le jury, à huis clos, des trois œuvres et communication aux candidats des résultats par mail.
- **17 octobre 2020** : limite de réception des matériels destinés aux interprètes.
- **Dimanche 6 décembre 2020 à 16h**: à Verrières-le-Buisson, Espace Bernard Mantienne, finale publique avec interprétation des œuvres finalistes. Après la délibération du jury et le vote du public à bulletin secret, il sera procédé à la remise des prix aux lauréats.

**Pour tout renseignement :**  
[contact@vedrarias-musique.org](mailto:contact@vedrarias-musique.org)